



Collections statistiques du

Ministère de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du Territoire et des Transports

1986
n° 129

PRIX : 36 F

statistiques
et études générales

I.S.S.N. 0184 6892

L'amélioration-entretien
du logement (édition de 1984)

La hauteur des bâtiments neufs

Rentabilité, efficacité et taux de valeur ajoutée
des entreprises de BTP de 1978 à 1983

Direction des Affaires Economiques et Internationales

Le Bureau de l'Information Statistique et de la Diffusion

propose aux lecteurs des publications
de la **DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET INTERNATIONALES** :

- l'accès au fichier des statistiques
de la construction neuve
- un service de renseignements téléphoniques
45.75.62.58, poste 46-47

REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère de l'Équipement, du Logement
de l'Aménagement du Territoire et des Transports

**STATISTIQUES
ET ETUDES
GENERALES**

N° 129

Bulletin rédigé par la sous-Direction des Actions
Statistiques de la Direction des Affaires
Economiques et Internationales.
34, rue de la Fédération - 75015 Paris
Tél. : 45.75.62.58 - poste 46-47

Diffusé par :

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31, quai Voltaire - 75340 PARIS CEDEX 07
TEL. : 42.61.50.10
TELEX : 204826 DOCFRAN PARIS

Le numéro : 36 F

L'abonnement (10 numéros) : France et étranger :
345 FF

Commande adressée à :

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
124, rue Henri-Barbusse, 93308 AUBERVILLIERS
CEDEX

Règlement à réception de la facture :

Bureaux de vente :
29, quai Voltaire - 75340 PARIS CEDEX 07
165, rue Garibaldi - 69401 LYON CEDEX 03

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS
DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET INTERNATIONALES

**L'AMÉLIORATION-ENTRETIEN
DU LOGEMENT (Edition 1984)**

LA HAUTEUR DES BATIMENTS NEUFS

**RENTABILITÉ, EFFICACITÉ ET TAUX DE
VALEUR AJOUTÉE
DES ENTREPRISES DE BTP DE 1978 à 1983**

SOUS-DIRECTION DES ACTIONS STATISTIQUES

BUREAU DES SYSTEMES D'INFORMATION
SUR LA CONSTRUCTION ET L'URBANISATION

BUREAU DES SYSTEMES D'INFORMATION
SUR LES PROFESSIONS
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

1

STATISTIQUES ET ÉTUDES GÉNÉRALES

derniers titres parus

- 118 Données régionales sur la structure du bâtiment et du génie civil et agricole en 1981.
Les chantiers des entreprises de bâtiment et de génie civil et agricole en 1981.
- 119 Enquête sur la commercialisation des logements neufs (résultats du 4^e tr. 1984).
Les consommations d'énergie dans les logements neufs (1983-1984).
- 120 Les chantiers en métropole des entreprises de bâtiment et de génie civil et agricole en 1981.
Les chantiers hors métropole des entreprises de bâtiment et de génie civil et agricole en 1981.
- 121 L'amélioration-entretien dans le génie-civil et agricole (de 1978 à 1981).
Le prix de revient des logements neufs (en 1982-1983).
- 122 Enquête sur la commercialisation des logements neufs (résultats du 1^{er} tr. 1985).
Le marché du logement neuf dans les principales zones touristiques en 1983.
- 123 Structure du bâtiment et du génie civil et agricole en 1983.
L'amélioration-entretien dans le bâtiment et le génie civil et agricoles en 1983.
- 124 Données économiques et financières sur le logement (établies au 31 décembre 1984).
Construction et financement de logements à l'étranger.
- 125 Statistiques de la construction en 1983.
La construction neuve dans les DOM-TOM en 1983.
- 126 Enquête sur la commercialisation des logements neufs (résultats du 2^{ème} tr. 1985).
Le marché du logement neuf dans les principales zones touristiques.
- 127 L'amélioration-entretien dans le bâtiment non résidentiel de 1978 à 1981.
La prime à l'amélioration de l'habitat en 1983 et 1984.
Les exportations de BTP de 1977 à 1983.
- 128 Les chantiers des entreprises de bâtiment et de génie civil et agricole en 1983.
Données régionales sur la structure du bâtiment et du génie civil et agricole en 1983.

SOMMAIRE

	Pages
L'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT (Édition 1984)	5
INTRODUCTION	7
1 ^e partie : L'ÉTAT DU PARC DE LOGEMENTS EN 1982	9
2 ^e partie : LE FINANCEMENT DE L'AMÉLIORATION ET DE L'ENTRETIEN DU LOGEMENT	15
I – Le financement par l'intermédiaire de primes, de subventions et de prêts	16
II – Les principaux financements	21
3 ^e partie : L'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT VUE SOUS L'ANGLE DE LA PRODUCTION DES ENTREPRISES	31
I – Montants des travaux d'amélioration-entretien du logement selon la nature des travaux et la taille de l'entreprise	33
II – Spécialisation des entreprises de bâtiment dans l'amélioration-entretien des logements	35
III – Données régionales sur l'amélioration-entretien du logement	38
4 ^e partie : LE MONTANT MOYEN DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION PAR LOGEMENT	45
LA HAUTEUR DES BATIMENTS NEUFS : logements et locaux	49
RENTABILITE, EFFICACITE ET TAUX DE VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES DE BTP DE 1978 A 1983 (entreprises de plus de 50 salariés)	57



**L'AMELIORATION-ENTRETIEN
DU LOGEMENT
(Edition 1984)**



INTRODUCTION

Ce bulletin se propose de rassembler et de présenter des informations statistiques sur l'amélioration-entretien du logement émanant de sources diverses et éparses.

Celles-ci proviennent :

- des statistiques du parc de logements,
 - des statistiques sur le financement de l'amélioration-entretien du logement,
 - des statistiques sur la production des entreprises de bâtiment.
- * La connaissance de l'état du parc de logements, l'estimation du nombre de logements inconfortables se font à partir des recensements de la population et des enquêtes-logement de l'INSEE.
- * Les statistiques sur le financement de l'amélioration et l'entretien du logement permettent l'estimation de l'aide apportée à l'amélioration de l'habitat ancien. De telles statistiques sont élaborées par la Direction de la Construction, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, des banques et des organismes sociaux qui participent au financement de l'amélioration-entretien du logement.
- * L'enquête annuelle d'entreprise de la Direction des Affaires Économiques et Internationales donne le montant des travaux que réalisent les entreprises dans le domaine qui nous intéresse.

Ce bulletin fait suite au "*Guide Statistique de l'Entretien et de l'Amélioration de l'Habitat*", à l'"*Amélioration-entretien du Logement (Édition 1982)*", et à l'"*Amélioration-entretien du Logement (Édition 1983)*", publiés par le Service des Actions Statistiques de la Direction des Affaires Économiques et Internationales, respectivement en 1979, 1982 et 1984.

Il est composé de quatre parties :

- la première partie est consacrée à l'étude de l'état du parc de logements à partir des résultats des recensements de la population.
 - dans la deuxième partie sont étudiés les types de financement les plus importants de l'AEL (financements publics, financements des établissements financiers).
- On présente, pour chaque type de financement, le montant accordé à l'amélioration de l'habitat, le nombre de logements ainsi réhabilités et le montant des travaux réalisés.

— l'AEL (amélioration-entretien du logement) est vue dans la troisième partie sous l'angle "Production des Entreprises".

Les montants de travaux réalisés par les entreprises sont étudiés selon l'activité principale de ces entreprises, leur degré de spécialisation en amélioration-entretien du logement, leur taille, leur répartition géographique.

— Dans la quatrième partie est étudié le montant moyen des travaux d'amélioration par logement.

1^e partie

L'ÉTAT DU PARC DE LOGEMENTS EN 1982 (1)

L'étude du parc de logements donne, entre autres informations, le nombre de logements inconfortables, leur répartition géographique, leur année d'achèvement, etc... ce qui permet d'estimer globalement les travaux à réaliser sur le parc de logements inconfortables et les moyens à mettre en œuvre pour le réhabiliter.

D'après les résultats du Recensement de la Population de mars 1982, diffusés par l'INSEE, le nombre de résidences principales (2) s'élève à 19 590 400, dont 12 268 940 (62,6 % du parc) sont classées "confortables" et 2 millions environ (10,1 % du parc) inconfortables. (3)

Si l'on tient compte des différents éléments de "confort INSEE" on a :

- 1) Logements sans eau : 148 280 soit 0,8 % de l'ensemble du parc.
- 2) Logements sans WC à l'intérieur : 2 938 560 soit 15,0 % de l'ensemble du parc.
- 3) Logements n'ayant ni baignoire ni douche : 2 997 331 soit 15,3 % de l'ensemble du parc.
- 4) Logements sans chauffage central : 6 361 920 soit 32,5 % de l'ensemble du parc.

Ces logements non confortables ne nécessitent pas tous le même type d'amélioration ; une partie nécessite simplement l'amélioration d'un confort insuffisant : adjonction d'une douche lorsqu'il y a déjà de l'eau courante dans un logement, intégration d'un WC quand il existe déjà sur le palier, installation d'un chauffage central, etc...

(1) L'état du parc de logements est établi d'après les "Premiers Résultats" de l'INSEE (n° 15, février 1984) : "La population de la France en 1982 : le parc de logements".

(2) **DÉFINITIONS** : (extrait du "Le parc français de logements (principaux résultats du recensement de 1982)" - Service des Actions Statistiques - Direction des Affaires Économiques et Internationales.

Logement : Un logement est un local séparé et indépendant utilisé pour l'habitation.

Un logement occupé de façon permanente est une **résidence principale**.

Un logement est une résidence secondaire lorsqu'il est utilisé pour des séjours temporaires.

Logement vacant : les autres logements, donc les logements sans occupant, sont dits vacants ; ils peuvent être neufs ou anciens, disponibles ou non pour la vente ou la location.

(3) D'après l'INSEE : un logement "est qualifié de confortable s'il est équipé de l'eau courante, de WC intérieurs, d'installations sanitaires (baignoire ou douche) et du chauffage central". Un logement est "qualifié d'inconfortable s'il est sans eau courante, ou avec eau courante mais sans WC intérieurs, ni installations sanitaires".

Tableau 1
RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LEUR CATÉGORIE,
D'APRÈS LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION DE 1962, 1968, 1975 ET 1982

Source : INSEE

Unité : logement

Catégorie de logement	1962	1968	1975	1982
ENSEMBLE DES LOGEMENTS	16 392 249	18 262 552	21 074 075	23 708 840
RÉSIDENCES PRINCIPALES	14 565 169	15 762 508	17 744 985	19 590 400
LOGEMENTS VACANTS	853 977	1 233 264	1 632 850	1 853 860
RÉSIDENCES SECONDAIRES	973 103	1 266 780	1 696 240	2 264 580

Graphique 1
RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LEUR CATÉGORIE,
D'APRÈS LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION
DE 1962, 1968, 1975 ET 1982.

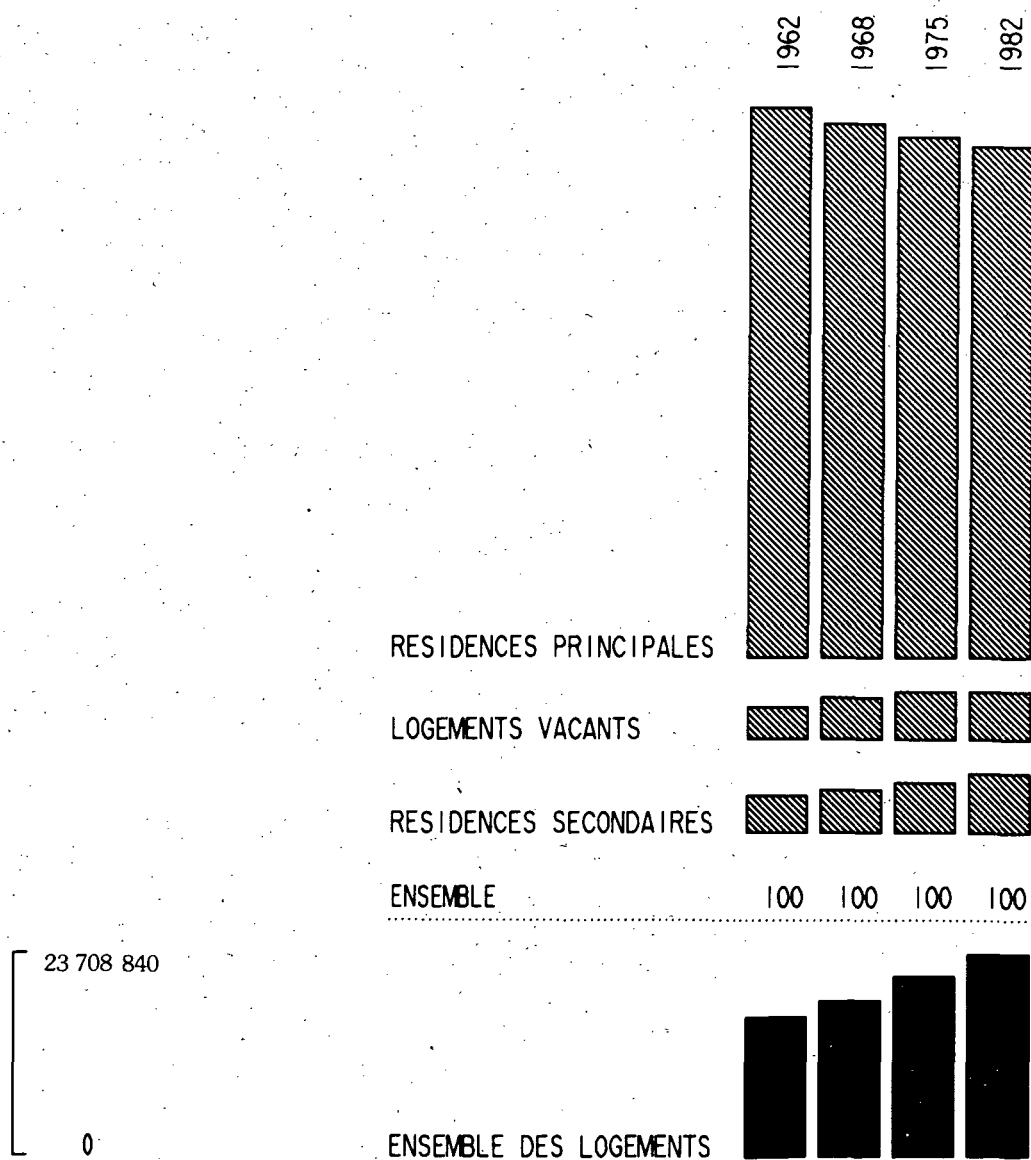


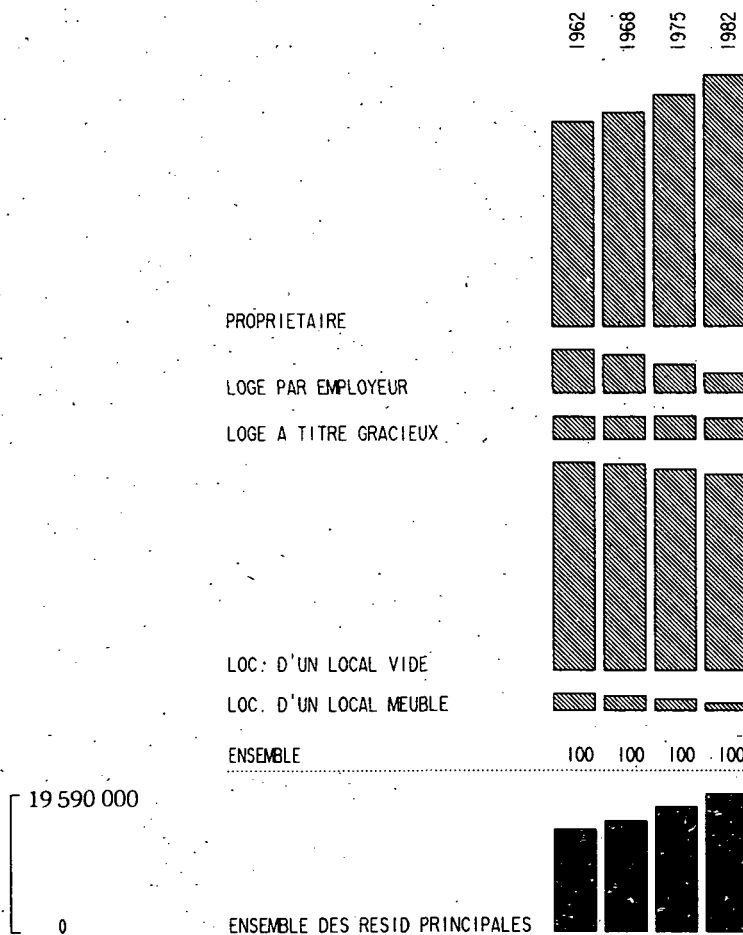
Tableau 2
RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES
SELON LE STATUT D'OCCUPATION
D'APRÈS LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION DE 1962, 1968, 1975 ET 1982

Source : INSEE

Unité : % et résidence principale

Statut d'occupation	1962	1968	1975	1982
PROPRIÉTAIRE	41,3	43,2	46,7	50,7
LOGÉ PAR L'EMPLOYEUR	8,8	7,7	5,8	4,0
LOGÉ A TITRE GRACIEUX	4,6	4,6	4,7	4,3
LOCATAIRE OU SOUS-LOCATAIRE D'UN LOCAL LOUÉ VIDE	41,9	41,5	40,5	39,5
LOCATAIRE OU SOUS-LOCATAIRE D'UN LOCAL LOUÉ MEUBLÉ	3,4	3,0	2,3	1,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
ENSEMBLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES	14 565 169	15 762 508	17 744 985	19 590 400

Graphique 2
RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES
SELON LE STATUT D'OCCUPATION
D'APRÈS LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION DE 1962, 1968, 1975 ET 1982.



SSEE GRAFIK

Tableau 3
RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES
SELON L'ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION,
D'APRÈS LE RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1982

Source : INSEE

Unités : Résidence principale et %

Année d'achèvement de la construction	Nombre des résidences principales	
AVANT 1971	2 763 760	14.1
1871 A 1914	3 036 500	15.5
1915 A 1948	2 820 840	14.4
1949 A 1961	2 706 300	13.8
1962 A 1967	1 928 240	9.8
1968 A 1974	3 264 300	16.7
APRES 1974	3 070 460	15.7
ENSEMBLE	19 590 400	100.0

Graphique 3
RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES
SELON L'ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION,
D'APRÈS LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION DE 1962 ET 1982

Source : INSEE

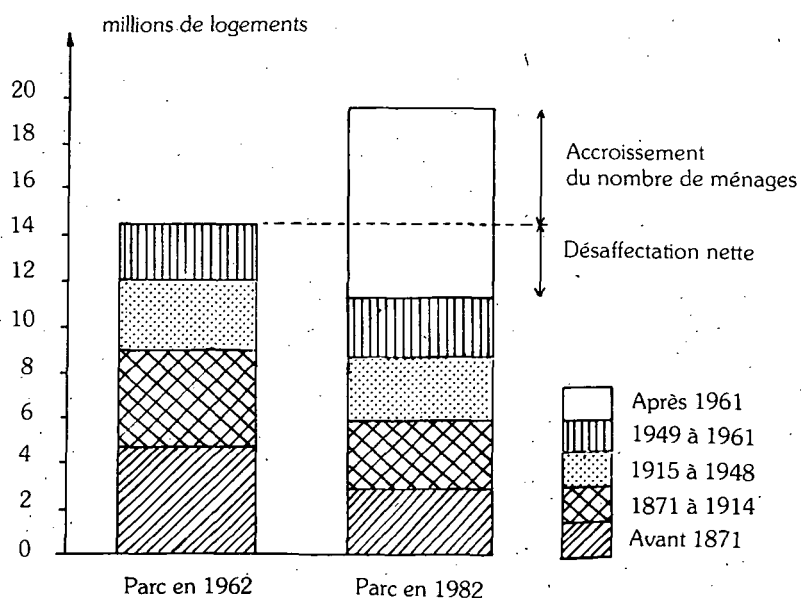


Tableau 4
ÉVOLUTION DU CONFORT (*) DES RÉSIDENCES PRINCIPALES
D'APRÈS LES RECENSEMENTS
DE LA POPULATION DE 1962, 1968, 1975 ET 1982.

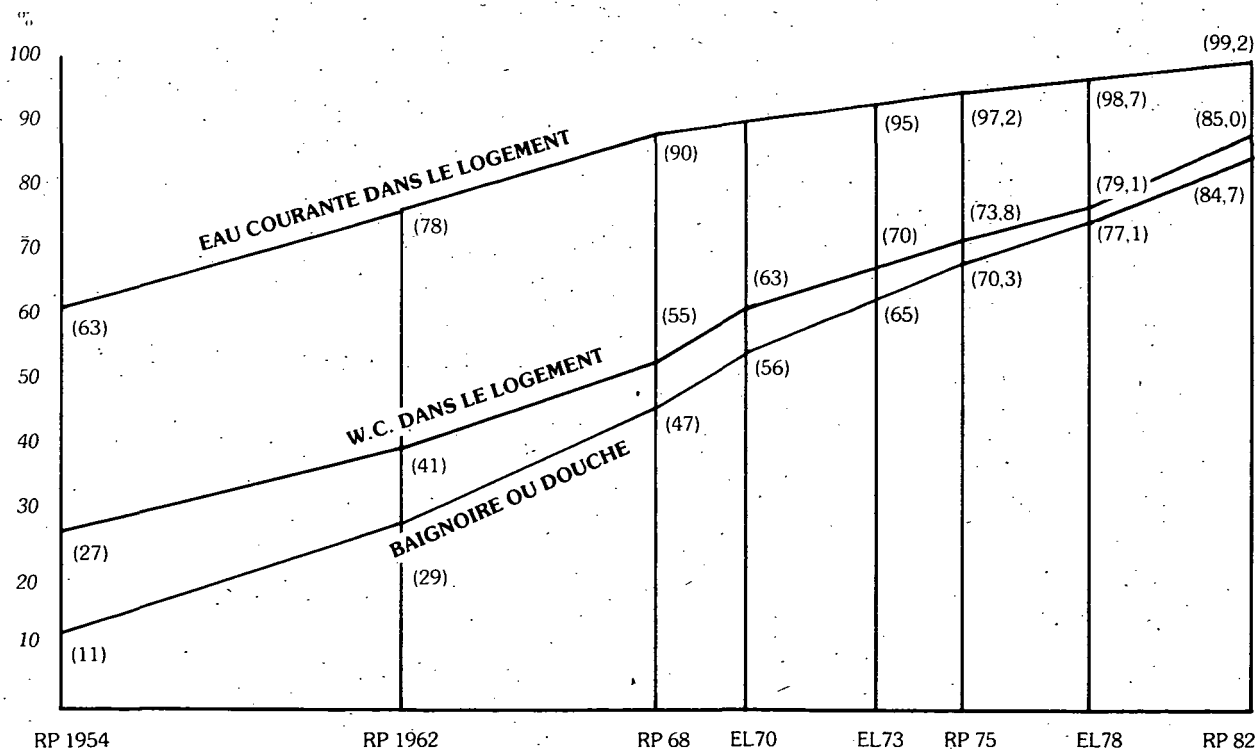
Source : INSEE

Unités : Résidence principale et %

Caractéristiques de confort	Années de Recensement			
	1962	1968	1975	1982
EAU COURANTE	78.4	90.8	97.2	99.2
BAIGNOIRE OU DOUCHE	28.9	47.5	70.3	84.7
WC INTERIEURS	40.5	54.8	73.8	85.0
CHAUFFAGE CENTRAL	19.3	34.8	53.1	67.5
TÉLÉPHONE	—	15.2	26.6	74.4
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0
ENSEMBLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES	14 565 169	15 762 508	17 744 985	19 590 400

(*) D'après l'INSEE "un logement est qualifié de confortable s'il est équipé de l'eau courante, de WC intérieurs, d'installations sanitaires (baignoire ou douche) et du chauffage central".

Graphique 4
ÉVOLUTION DU CONFORT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES DONNÉE
PAR LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION DE 1954, 1962, 1968, 1975 ET 1982,
ET PAR LES ENQUÊTES-LOGEMENT DE 1970, 1973 ET 1978.





2^e partie

LE FINANCEMENT DE L'AMÉLIORATION ET DE L'ENTRETIEN DU LOGEMENT (AEL)

Dans cette partie sont présentés les principaux financements de l'amélioration-entretien du logement, selon leur type (prime, subvention, prêt) et leur origine (État, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, PACT (protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat), organismes sociaux).

Pour chaque financement on présente une fiche donnant le montant accordé à l'amélioration de l'habitat, le nombre de logements ainsi réhabilités et le montant des travaux réalisés.

I — LE FINANCEMENT DE L'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT se fait par l'intermédiaire de l'attribution de primes, de subventions et de prêts
(Tableau 5).

A — Primes et subventions à l'AEL

B — Prêts à l'AEL

Tableau 5
LES TYPES DE FINANCEMENT
DE L'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT

PRÊTS	PRIMES ET SUBVENTIONS
— Prêts des Sociétés de Crédit immobilier H.L.M.	— Primes à l'Amélioration de l'habitat
— Prêts au titre du 1 % des entreprises	— Subventions de l'A.N.A.H.
— Prêts des Caisses d'Allocations familiales	— Primes pour le logement social H.L.M. (PALULOS)
— Prêts d'établissements financiers	
— Prêts des Caisses d'Épargne	

A — Primes et subventions constituent les principaux financements de l'amélioration-entretien du logement. Ce sont :

- * les PAH ou primes à l'amélioration de l'habitat,
- * les subventions de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat),
- * les primes PALULOS, visant l'amélioration du parc de logements HLM.

1) LES PRIMES A L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Ces primes visent les logements occupés par leurs propriétaires et achevés depuis plus de 20 ans. Ceux-ci peuvent bénéficier d'une prime à l'amélioration de l'habitat — limitée à 14 000 F — et dont le montant ne peut dépasser 20 % du coût des travaux (25 % dans une opération groupée) dont le montant ne doit pas dépasser 70.000 F.

Les PAH sont accordées aux personnes dont les ressources sont au plus égales à 70 % du plafond des prêts de l'accession à la propriété.

Si les ressources des demandeurs de primes sont supérieures à 70 % du plafond des PAP, ils bénéficieront d'une réduction d'impôt sur le revenu.

2) LES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR L'ANAH AUX PARTICULIERS

L'action de l'ANAH vise le parc de logements achevés avant 1949 et appartenant à des propriétaires-bailleurs privés (l'ANAH intervient aussi sur des logements achevés après cette date, mais seulement dans le cadre "Travaux pour économie d'énergie").

L'ANAH expérimente, en 1985, un nouveau mode de calcul des subventions accordées aux demandeurs. Les subventions seront calculées en pourcentage du coût réel des travaux. Désormais, les taux de subventions seront les suivants :

- travaux d'amélioration dans le parc ancien = 25 % ;
- travaux d'économie d'énergie (parc ancien ou parc récent) = 40 % ;
- travaux effectués dans le cadre d'une OPAH (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat) = entre 30 % et 40 %.

En 1984, le montant des travaux réalisés avec l'aide de l'ANAH s'élève à 3 100 millions de francs, dont 956 millions sont subventionnés par cet organisme.

Près de la moitié des subventions de l'ANAH sont accordées dans le cadre des OPAH (opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat) qui ont pour but la rénovation des quartiers anciens. Elles se situent dans des actions concertées et réalisées à la fois par la commune, l'Etat et les propriétaires concernés. En 1984, 150 nouvelles opérations de ce genre ont été lancées.

Le reste de l'action de l'ANAH porte sur le "diffus", c'est-à-dire sur des logements ne faisant pas partie d'opérations concertées.

3) LES PRIMES A L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS A USAGE LOCATIF ET A OCCUPATION SOCIALE (HLM LOCATIVES)

Les primes PALULOS visent les logements du parc HLM achevés avant 1968. Le parc est estimé en 1982 à 3 millions de logements.

Les primes PALULOS représentent 20 % du coût des travaux. Ce taux peut atteindre 30 ou 40 %, dans certaines conditions, pour les travaux d'isolation thermique ou acoustique.

En 1986, 1,2 à 1,3 milliard de francs seront consacrés aux PALULOS ; ainsi seront réhabilités 140 000 logements, objectif annuel fixé par le 9^e Plan.

B — Le financement de l'amélioration-entretien du logement est assuré aussi par des prêts :

1) LES PRÊTS PAP - AMÉLIORATION-ENTRETIEN

Ces prêts destinés à l'acquisition et à l'amélioration de logements anciens sont régis par la même réglementation que celle des prêts PAP - construction neuve. Ils sont distribués par les Directions Départementales de l'Équipement.

En 1985, 8 041 millions de francs sont consacrés aux prêts PAP - améliorations-entretien, ce qui correspond à l'amélioration-entretien de 29 500 logements. Par rapport à 1984, les prêts PAP amélioration-entretien ont augmenté de 7 % (voir tableau n° 6).

2) LES PLA : AMÉLIORATION-ENTRETIEN

Les "Prêt Locatif Aidé" a remplacé en 1977 les formes d'aides antérieures : HLMO, ILM,...

Les financements PLA de l'acquisition-amélioration sont réalisés par la Caisse des Prêts aux HLM (CPHLM) et le Crédit Foncier de France (CFF).

En 1985, 8 000 logements ont été acquis et améliorés avec ce type de financement, le montant des prêts correspondants s'élevant pour la même année à 2 621 millions de francs (en augmentation de 23 % par rapport à 1984).

3) PRÊTS ACCORDÉS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES, LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (tableau 6).

Ces prêts s'élèvent à 29 979 millions de francs en 1984 contre 27 154 en 1983, soit une augmentation de 10 %.

Ce sont d'abord les banques qui accordent la majeure partie de ces prêts (plus de 65 % en 1984) ; viennent ensuite la Caisse des Dépôts et Consignations et les Caisses d'Épargne (plus de 20 % en 1984).

Enfin, les prêts accordés pour l'amélioration-entretien en 1984, représentent environ 15 % du total des prêts au logement. Cette proportion est la même qu'en 1983.

4) LES PRÊTS CONVENTIONNÉS ⁽¹⁾

Les prêts conventionnés réalisés par les établissements financiers dans l'habitat ancien sont difficiles à estimer : la majorité de ces prêts sont accordés dans le cadre "acquisition et travaux à réaliser". Ce poste représente 7 461 millions de francs en 1984. (contre 5 995 millions en 1983). Quant aux prêts conventionnés consacrés à l'amélioration pure, leur montant s'élève à 3 043 millions de francs en 1984 (contre 1 735 millions en 1983).

L'ensemble des prêts conventionnés réalisés dans le logement s'élève à 39 893 millions de francs en 1984. La part de l'amélioration-entretien du logement représente globalement, en 1984, 26 % de cet ensemble. Après une baisse en 1981 et en 1982, cette part tend à retrouver son niveau de 1979 qui était de 27 % (tableau 7).

(1) Le minimum de travaux d'amélioration-entretien à réaliser pour bénéficier de ce type de prêt est de 2 500 francs, et la durée maximale du prêt est de 15 ans.

Tableau 6
LES PRINCIPAUX FINANCEMENTS DE L'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT
DE 1979 A 1984

Sources : Direction de la Construction, D.A.E.I.
Banque de France, Crédit Foncier,
Tableau de Bord du Bâtiment-Logement-Travaux Publics (D.A.E.I.)
A.F.I.C.I.L. : (Association Financière Interrégionale des Collecteurs Interprofessionnels du 1 % Logement)

Nature des financements	1979		1980		1981		1982		1983		1984	
	Montants millions de F.	Nbre de logements ou prêts corresp.	Montants millions de F.	Nbre de logements ou prêts corresp.	Montants millions de F.	Nbre de logements ou prêts corresp.	Montants millions de F.	Nbre de logements ou prêts corresp.	Montants millions de F.	Nbre de logements ou prêts corresp.	Montants millions de F.	Nbre de logements ou prêts corresp.
1 - PRIMES ET SUBVENTIONS												
P.A.H. (Prime à l'amélioration de l'habitat)	348	40 000	465	63 000	530	66 000	465	57 000	376	44 000	434	50 000
A.N.A.H. (1)	611	33 000	704	35 000	810	39 500	850	34 000	905	33 000	956	33 100
PALULOS (2)	281	43 076	424	60 000	780	91 764	1 135	105 000	1 563	159 100	1 841	196 500
dont FSGT, (Fonds Spécial pour les Grands Travaux)									503	51 200	997	100 000
2 - PRÊTS												
Prêts aux particuliers, au titre du 1 % des entreprises (3)	701	35 700	916	46 000	1 142	52 500	1 535	61 200	1 910	63 600	2 015	n.d.
Prêts des Caisses d'Allocations Familiales	70	20 000	137	23 580	166	27 980	177	28 390	169	26 200	n.d.	n.d.
Prêts de la Caisse des Dépôts et Consignation et des Caisses d'Épargne	1 810		2 854		4 996		5 942		6 764		6 221	
Prêts accordés par les institutions monétaires et les établissements financiers	11 980		12 100		14 811		19 268		17 155		19 536	
Prêts conventionnés	7 000		6 000		4 200		4 700		7 730		10 504	
Prêts du Crédit Foncier de France et Comptoir des entreprises	928		1 395		1 050		1 627		2 236		3 166	
Prêts des Administrations publiques	311		342		386		357		364		360	
Prêts PAP (4) } Prêts des Sociétés de Crédit Immobilier S.C.I.		12 000 17 000	4 092	10 000 17 700	23 500	6 060	28 700	6 924	25 300	7 214	27 500	
Prêts locatifs aidés (P.L.A.) (5)		4 400		6 100	1 407	5 700	1 788	6 700	1 887	6 800	2 137	7 300
Caisse de Prêts aux HLM	123		324		665		816		671		696	

(1) Y compris les subventions pour la remise en état de l'immeuble.

(2) En 1985, les estimations sont les suivantes : 2 108 millions de francs de primes accordés (dont 1 280 millions de francs en FSGT).

(3) Rapprocher avec précaution les montants et le nombre de prêts pour ce poste, le 1^{er} chiffre est fourni par La Banque de France, le second par l'AFICIL.

(4) Estimation 1985 = 8 041 millions de francs correspondants à 29 500 logements.

(5) Estimation 1985 = 2 621 millions de francs correspondants à 8 000 logements.

Tableau 7
PRÊTS CONVENTIONNÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS
FINANCIERS DANS L'HABITAT ANCIEN DE 1979 A 1985

Source : Crédit Foncier

Millions de F. et %

Nature des prêts	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985(*)
PRÊTS ACCORDÉS AU LOGEMENT NEUF	18 625	20 890	19 764	21 010	28 493	29 389	24 828
PRÊTS ACCORDÉS AU LOGEMENT ANCIEN	7 008	5 996	4 217	4 704	7 730	10 504	9 976
dont :							
Acquisition + travaux	6 671	5 515	3 723	3 995	5 995	7 461	7 431
Amélioration	337	481	494	709	1 735	3 043	2 545
ENSEMBLE DES PRÊTS AU LOGEMENT	25 633	26 886	23 981	25 714	36 223	39 893	34 804
Part des Prêts Conventionnés accordés au logement ancien par rapport à l'ensemble des prêts (en %)	27	22	16	18	21	26	27

(*) Les données de 1985 ne concernent que les 3 premiers trimestres.

II — LES PRINCIPAUX FINANCEMENTS DE L'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT

Fiches statistiques

On verra successivement les caractéristiques et les réalisations des organismes suivants :

- 1) L'ANAH
- 2) Les Primes à l'Amélioration de l'Habitat
- 3) Le 1 % des entreprises
- 4) Les Caisses d'Allocations Familiales
- 5) Les PACT (Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat).

1 — L'intervention de l'ANAH

L'ANAH accorde des subventions non remboursables, aux propriétaires et aux locataires de logements à usage d'habitation principale, construits avant le 1^{er} septembre 1948. En outre, depuis le 1^{er} novembre 1979, les logements achevés entre le 1^{er} septembre 1948 et le 31 décembre 1975 (sauf les H.L.M.), bénéficient des subventions ANAH, si les travaux sont destinés à économiser l'énergie.

33 100 logements ont été améliorés en 1984, contre 33 000 en 1983 (et 34 000 en 1982).

En 1983, 59 % des logements améliorés disposent, après travaux, des 3 éléments de confort suivants : WC intérieur, salle d'eau, chauffage central.

Le montant des travaux réalisés avec l'aide de l'ANAH en 1984 s'élève à 3 100 millions de francs, dont 956 millions sont subventionnés par cet organisme.

LE TYPE DES INTERVENANTS (tableau 8)

Qui intervient dans la réalisation des travaux d'amélioration de logements aidés par l'ANAH ?

- D'abord, ce sont les personnes physiques (près de 80 %) plus que les personnes morales qui demandent des subventions à l'ANAH pour l'amélioration de leurs logements ;
- Ensuite, le déroulement des travaux d'amélioration-entretien est souvent suivi directement par les propriétaires de logement (de 40 à 50 %), sans faire appel à un mandataire, agent immobilier ou autre ;
- Enfin, 30 % environ des travaux sont réalisés sans intermédiaire, c'est-à-dire sous maîtrise d'œuvre ou groupe quelconque.

Les tableaux 10 et 11 donnent la répartition par catégorie socio-professionnelles des demandeurs de subventions ANAH, de 1978 à 1983.

Tableau 8
NOMBRE DE LOGEMENTS AIDÉS PAR L'ANAH DE 1976 A 1983
SELON LE TYPE D'INTERVENTION

Source : ANAH

en nombre de logements et %

Type d'intervention	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
TRAVAUX PRIVATIFS SEULS	22 000 55	17 000 48	12 000 41	14 500 44	15 000 43	17 500 44	15 500 46	15 000 45
dont mise aux 3 éléments de confort	11 000 27	8 500 24	5 500 19	6 000 18	7 600 22	8 700 22	7 000 21	6 100 18
TRAVAUX PRIVATIFS ET COMMUNS	18 000 45	18 000 52	17 000 59	18 500 56	20 000 57	22 000 56	18 500 54	18 000 55
dont mise aux 3 éléments de confort	9 000 23	9 000 26	8 500 29	9 000 28	12 000 34	13 400 34	11 800 35	13 500 41
TOTAL TRAVAUX	40 000 100	35 000 100	29 000 100	33 000 100	39 500 100	39 500 100	34 000 100	33 000 100
dont mise aux 3 éléments de confort	20 000 50	17 500 50	14 000 48	15 000 46	19 600 56	22 100 56	18 800 55	19 600 59

Tableau 9

RÉPARTITION DES LOGEMENTS AIDÉS PAR L'ANAH
ET DES MONTANTS DES TRAVAUX RÉALISÉS
SELON LE TYPE D'INTERVENANTS DE 1977 A 1983

Source : ANAH

en %

Type d'intervenants	LOGEMENTS							MONTANTS DES TRAVAUX						
	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
DEMANDEUR														
Personne physique	84	79	80	80	80	80	79	78	74	76	76	77	76	76
Personne morale	16	21	20	20	20	20	21	22	26	24	24	23	24	24
MANDATAIRE														
Non professionnel	11	10	9	9	8	3	3	12	11	10	11	10	3	3
Agent immobilier	15	13	12	10	11	11	10	18	15	12	11	11	11	10
Autres mandataires	22	29	35	37	37	39	39	21	27	35	38	40	40	40
Sans mandataire	52	48	44	44	44	47	48	49	45	43	40	39	46	47
INTERMEDIAIRE														
Groupage seul	16	21	20	20	21	24	22	12	17	16	15	16	19	17
Groupage et maître d'œuvre	13	13	15	17	16	15	17	15	16	19	23	24	20	23
Maître d'œuvre seul	33	28	27	26	26	23	25	42	36	37	36	34	32	32
Sans intermédiaire	38	38	38	37	37	38	36	31	31	28	26	26	30	28
TOTAL (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de logements	35 000	29 000	33 000	35 000	39 500	34 000	33 000							
Millions de francs								1 700	1 600	2 000	2 500	2 900	2 750	2 980

Tableau 10

RÉPARTITION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION ANAH
SELON LEUR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE,
DE 1978 A 1983

Source : ANAH.

en %

C.S.P. des demandeurs de subventions ANAH	1978	1979	1980	1981	1982	1983
OUVRIERS, PERSONNELS DE SERVICE ET AUTRES	3.7	3.7	3.8	3.5	3.8	3.5
EMPLOYÉS	6.5	9.4	9.3	9.9	9.8	9.4
CADRES MOYENS	9.0	6.6	6.9	7.0	7.1	7.4
PROFESSIONS LIBÉRALES ET CADRES SUPÉRIEURS	7.5	7.7	7.8	7.7	7.5	7.9
PATRONS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE	11.9	12.0	12.1	11.1	11.5	11.7
AGRICULTEURS ET SALARIÉS AGRICOLES	4.7	5.2	5.0	5.5	5.2	5.6
INACTIFS, RÉTRAITES, INDÉTERMINÉS	56.7	55.4	55.1	55.3	55.1	54.5
ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 11

RÉPARTITION DU MONTANT DES TRAVAUX AIDÉS PAR L'ANAH
SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS (personnes physiques)
DE 1978 A 1983

Source : ANAH

en %

C.S.P. des demandeurs de subventions ANAH	1978	1979	1980	1981	1982	1983
PERSONNELS DE SERVICE ET AUTRES	0.6	1.0	1.0	1.0	0.7	0.9
OUVRIERS	2.1	2.0	2.0	2.0	2.5	2.2
EMPLOYÉS	8.1	9.0	9.0	10.0	9.5	9.3
CADRES MOYENS	8.5	8.0	8.0	8.0	7.9	9.0
PROFESSIONS LIBÉRALES ET CADRES SUPÉRIEURS	11.6	13.0	13.0	13.0	12.2	12.7
PATRONS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE	18.0	20.0	21.0	18.0	20.6	20.6
AGRICULTEURS ET SALARIÉS AGRICOLES	6.0	7.0	6.0	7.0	6.7	7.3
INACTIFS ET RÉTRAITÉS	39.2	35.0	35.0	35.0	34.2	32.5
AUTRES	5.9	5.0	5.0	6.0	5.7	5.5
ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

2 — Les primes à l'amélioration de l'habitat (PAH)

Le Ministère de l'Urbanisme et du Logement pensait accorder en 1985 entre 50 000 et 60 000 primes à l'amélioration de l'habitat.

Tableau 12
MONTANTS DES PRIMES A L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DES TRAVAUX RÉALISÉS A L'AIDE DE CES PRIMES DE 1980 A 1984.

Source : DAEI

	1980	1981	1982	1983	1984
NOMBRE DE PRIMES	63 287	66 169	56 638	44 722	49 596
dont FSGT (*)	—	—	—	—	12 715
MONTANT DES PRIMES (en millions de francs)	465	530	465	376	434
dont FSGT	—	—	—	—	137
MONTANT DES TRAVAUX (en millions de francs)	2 676	2 926	2 628	2 245	2 634
VALEUR MOYENNE DE LA PRIME (en francs)	7 347	8 015	8 208	8 414	8 755
VALEUR MOYENNE DES TRAVAUX PAR PRIME (en francs)	42 289	44 225	46 397	50 196	43 106

(*) FSGT : Fond Spécial des Grands Travaux.

Tableau 13
RÉPARTITION DES TRAVAUX RÉALISÉS A L'AIDE DES PAH SELON LA NATURE DES TRAVAUX DE 1980 A 1984

Source : DAEI

Nature des travaux	1980	1981	1982	1983	1984
GROS ŒUVRE	45,1	48,7	50,7	52,9	52,1
AMENAGEMENTS INTERIEURS	22,4	24,1	23,6	24,3	23,6
CHAUFFAGE (Equipement)	29,0	21,8	20,1	17,2	16,6
ECONOMIE D'ENERGIE	3,2	4,8	4,7	4,4	6,7
AUTRES	0,3	0,6	0,9	1,2	1,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3 — Le 1 % des entreprises.

Le "1 % des entreprises" est une contribution des entreprises pour loger leurs salariés.

Les investissements du "1 %" dans l'habitat ancien ont atteint, en 1984, 2 718 millions de francs contre 2 472 millions en 1983, soit une augmentation de près de 11 %.

La part des investissements du "1 %" de l'habitat ancien dans le total (neuf + ancien) s'élève à 22 % en 1984.

Cette proportion est la même que celle de 1983 (1).

Le nombre de prêts (à des personnes physiques) pour l'habitat ancien s'élève à 63 600 en 1983 contre 61 200 en 1982.

Quant au prêt moyen, il s'élève, en 1983, à 21.100 francs (contre 19 100 en 1982) : il est de 28 730 en 1984 pour l'acquisition-amélioration (contre 27 240 en 1983) et de 18 150 francs, en 1984, pour l'amélioration (contre 17 690 en 1983).

Tableau 14
VENTILATION DES INVESTISSEMENTS DU 1 %
DANS L'HABITAT ANCIEN, SELON LES BÉNÉFICIAIRES DE 1978 A 1984

Source : "Statistiques 0,9 % logement" Association Financière Interrégionale des Collecteurs Interprofessionnels du 1 % logement

Millions de F

Bénéficiaires	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
PERSONNES PHYSIQUES	357	512	704	846	1 170	1 343	1 466
PROPRIÉTAIRES-BAILLEURS	8	3	6	7	18	12	
ORGANISMES SOCIAUX :							
PACT (Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat)	80	106	95	125	144	175	154
ORGANISMES HLM	132	218	274	467	486	724	809
SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE	25	43	93	66	100	153	186
FILIALES ET SOUS CONTROLES	21	31	28	56	56	65	103
ENSEMBLE	613	913	1 200	1 566	1 974	2 472	2 718

(1) Si l'on tient compte de l'amélioration-acquisition dans les investissements consacrés à l'amélioration, on constate que l'ensemble de l'amélioration en 1983 représente 68 % du total qui groupe, d'une part l'amélioration, et d'autre part l'amélioration-acquisition.

4 — Les Caisses d'Allocations Familiales et l'Amélioration de l'Habitat.

Le montant global des prêts accordés par les Caisses d'Allocations Familiales en 1984 s'élève à 167 millions de francs, contre 169 millions en 1983.

90 % environ des bénéficiaires de ces prêts sont propriétaires de leurs logements.

Il s'agit de prêts versés aux allocataires avec un taux d'intérêt minime (1 %) dans la limite d'un plafond égal à 7 000 F.

Le prêt est destiné à améliorer le logement de l'allocataire, qu'il s'agisse de gros travaux d'installation, d'équipements sanitaires ou de travaux d'isolation.

Tableau 15
PRÊTS ACCORDÉS PAR LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)
DU 1^{er} JUILLET 1977 AU 31 DÉCEMBRE 1984 (*)

Source : Caisses d'Allocations Familiales

Prêts accordés par les Caisses d'Allocations Familiales	du 1.07.1977 au 30.06.1978	du 1.07.1978 au 30.06.1979	du 1.07.1979 au 30.06.1980	1980	1981	1982	1983	1984
MONTANT TOTAL DES PRÊTS ACCORDÉS (en millions de F.)	110,6	119,6	146,9	137,0	166,0	177,0	169,0	167,0
NOMBRE DE PRÊTS	18 618	19 523	23 699	23 583	27 979	28 389	26 198	25 979
MONTANT MOYEN DES PRÊTS (en francs)	5 939	6 126	6 198	5 809	5 933	6 235	6 451	6 445

Tableau 16
RÉPARTITION DES PRÊTS ACCORDÉS PAR LES
CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'AMÉLIORATION DE
L'HABITAT SELON LA NATURE DES TRAVAUX DU
1^{er} JUILLET 1977 AU 31 DÉCEMBRE 1984 (*)

Source : Caisses d'Allocations familiales

%

Nature des travaux	du 1.07.1977 au 30.06.1978	du 1.07.1978 au 30.06.1979	1980	1981	1982	1983	1984		
RÉPARATIONS (gros œuvre)	28	29	21	19	18	18	16		
ASSAINISSEMENT ET INSTALLATIONS SANITAIRES	24	22	19	18	16	15	14		
TRAVAUX D'ISOLATION	}	}	9	13	17	17	16		
TRAVAUX D'AMÉLIORATION			48	49	17	23	22	19	20
TRAVAUX DE MISE EN ÉTAT D'HABITABILITÉ			8	11	17	23	21		
AMÉNAGEMENTS DIVERS			26	16	10	8	13		
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100		

(*) A partir de 1980, les statistiques des Caisses d'Allocations Familiales sont établies du 1^{er} janvier au 31 décembre.

5 — L'action des PACT (Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat) (1)

La Fédération nationale des Centres PACT (protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat) regroupe plus de 150 centres d'amélioration du logement constitués sous forme d'associations de la loi 1901.

L'action des centres PACT se compose d'une part de la recherche auprès d'organismes de financement de moyens (primes, subventions, prêts) et d'autre part de la maîtrise d'œuvre dans la réalisation des travaux d'amélioration de l'habitat.

En 1984, les PACT sont intervenus dans l'amélioration d'environ 82 500 logements (79 200 en 1983) avec un montant de travaux réalisés de 3 200 millions de francs contre 2 900 millions en 1983.

Par ailleurs, 45 % des logements améliorés par les PACT en 1984 sont situés dans des communes rurales.

Tableau 17
STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS
AMÉLIORÉS PAR LES PACT DE 1977 A 1984.

Source : PACT

En nombre de logements et %

Statuts	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS	29 363 58.8	29 987 51.5	34 673 57.3	36 822 56.0	39 160 57.6	41 305 57.0	46 282 58.4	48 412 58.7
PROPRIÉTAIRES BAILLEURS	8 083 16.2	9 344 16.0	9 351 15.4	10 574 16.0	9 319 13.6			
LOCATAIRES	12 496 25.0	19 001 32.5	16 544 27.3	18 854 28.0	19 521 28.8	31 195 43.0	32 918 41.6	34 088 41.3
ENSEMBLE	42 942 100.0	58 332 100.0	60 568 100.0	66 250 100.0	68 000 100.0	72 500 100.0	79 200 100.0	82 500 100.0

(1) Les centres PACT ne financent pas directement les travaux d'amélioration-entretien du logement mais ils participent très activement à la recherche de financements auprès des organismes distributeurs (ANAH, Collectivités, Organismes sociaux, etc.)

Tableau 18
RÉPARTITION DES PRINCIPAUX FINANCEMENTS PACT
POUR L'ENSEMBLE DES BÉNÉFICIAIRES DE 1976 A 1984⁽¹⁾

Source : PACT

en % et en millions de francs

Type de financement	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
APPORTS PERSONNELS	33,4	28,7	26,5	26,8	26,8	20,9	29,7	30,2
1 % DES ENTREPRISES	11,6	13,5	11,2	11,5	11,5	10,0	6,7	6,5
ANAH	12,4	10,3	11,0	10,2	10,2	8,9	11,8	12,0
ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS	10,4	8,7	8,3	11,4	*	11,9	12,6	11,2
CRÉDIT IMMOBILIER D'H.L.M.	9,4	10,7	10,4	9,6	6,8	4,0	3,8	3,9
CAISSE DE RETRAITES	8,0	5,8	6,2	6,1	*	5,5	5,5	6,9
COLLECTIVITÉS	6,7	3,3	3,0	2,1	*	3,3	3,3	*
ORGANISMES SOCIAUX	4,4	2,8	3,7	1,9	*	1,9	2,7	2,9
PAH (primes à l'amélioration de l'habitat)	—	—	—	1,1	*	4,0	3,9	3,5
DIVERS	3,8	16,2	19,7	19,4	*	29,6	20,0	22,2
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL en M.F. courants	704,4	818,5	1 085,4	1 239,2	1 500,0	1 909,0	2 400,0	2 900,0

(*) Les postes marqués d'un astérisque n'ont pas été calculés séparément en 1980, leur total représente 44,7 %.

(1) En 1984, l'ensemble des financements PACT s'élève à 3 200 millions de francs, mais on ne connaît pas encore leur répartition selon le type de financement.

Tableau 19
RÉPARTITION DES LOGEMENTS
AMÉLIORÉS PAR LES PACT EN 1982 ET 1983
SELON LES PRINCIPALES NATURES
DE TRAVAUX RÉALISÉS (*)

Source : PACT

en %

Nature des travaux	LOGEMENTS AMÉLIORÉS	
	1982	1983
CHAUFFAGE	40	28
SALLES DE BAINS	30	19
WC	28	18
TOITURES	21	16
ISOLATIONS THERMIQUES	18	13

(*) Un même logement peut faire l'objet de plusieurs travaux de nature différente.



3^e partie

L'AMÉLIORATION ENTRETIEN DU LOGEMENT VUE SOUS L'ANGLE DE LA PRODUCTION DES ENTREPRISES ⁽¹⁾

Le montant des travaux d'amélioration-entretien du logement s'élève en 1983 à 79 847 millions de francs, soit 47,7 % de l'ensemble des travaux d'amélioration-entretien du Bâtiment et du Génie Civil et Agricole.

En 1983, 43 % de l'ensemble des travaux de logement sont réalisés dans l'amélioration-entretien, contre 42 % en 1981 et 40 % en 1978.

D'autre part, le pourcentage des travaux de logement consacrés à l'amélioration-entretien dépend beaucoup de la taille de l'entreprise et de son secteur d'activité :

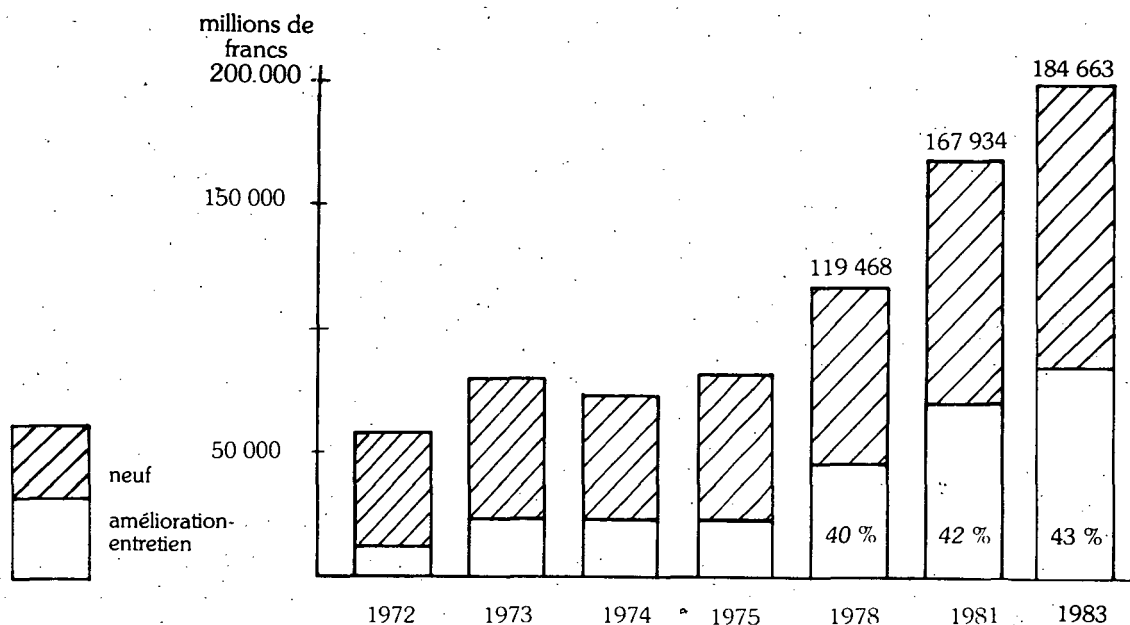
- les entreprises (de 0 à 10 salariés) réalisent en 1983, 67 % des travaux d'amélioration-entretien du logement, contre 69 % en 1981 et 68 % en 1978.
- plus de 80 % des travaux d'amélioration-entretien du logement sont réalisés dans quatre secteurs : maçonnerie et travaux de béton armé, menuiserie-serrurerie, couverture-plomberie et installations sanitaires, aménagements-finitions.

Si on note une augmentation du poids des deux derniers secteurs cités entre 1978 et 1981, on remarque par contre que, seul le poids du secteur "Menuiserie-Serrurerie" a augmenté entre 1981 et 1983, passant de 12,9 % à 14,7 %.

Le secteur "Maçonnerie et Travaux de Béton Armé", qui regroupe plutôt les entreprises de gros œuvre de bâtiment, voit son poids diminuer entre 1978 et 1983, passant de 29,3 % à 27,7 %.

(1) Cf "L'Amélioration-entretien dans le Bâtiment et le Génie Civil et Agricole" - NOTES VERTES ÉCONOMIQUES - n° 133
Octobre 1985, Sous-direction des Actions Statistiques - Direction des Affaires Économiques et Internationales.

Graphique 5
 PART DU MONTANT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION-ENTRETIEN PAR RAPPORT A
 L'ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ LOGEMENT DES ENTREPRISES DE 1972 A 1983.



I — MONTANTS DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT SELON LA NATURE DES TRAVAUX ET LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

Tableau 20
ÉVOLUTION DU MONTANT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT SELON LA NATURE DES TRAVAUX DE 1978 A 1983

Source : Enquête annuelle d'entreprise

en. %

Nature des travaux		1978	1981	1983
5540	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	8,2	6,7	7,0
5560	MAÇONNERIE ET TRAVAUX COURANTS DE BETON ARME	29,3	26,5	27,3
5570	GENIE CLIMATIQUE	8,3	9,2	8,8
5571	MENUISERIE-SERRURERIE	14,7	12,5	14,3
5572	COUVERTURE, PLOMBERIE ET INSTALLATIONS SANITAIRES	16,9	20,6	17,8
5573	AMENAGEMENTS-FINITIONS	19,2	21,1	21,3
	AUTRES ACTIVITES	3,4	3,4*	3,5
	TOTAL	100,0	100,0	100,0

Tableau 21
RÉPARTITION DU MONTANT DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN-AMÉLIORATION DU LOGEMENT
SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE EN 1974, 1975, 1978, 1981 et 1983

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise

en millions de francs et en %

Taille de l'entreprise	1974	1975	1978	1981	1983
0 A 5 SALARIÉS	47,5	52,5	54,7	69,2	67,4
6 A 10 SALARIÉS	21,2	20,1	13,4		
11 A 19 SALARIÉS			9,0	22,4	23,3
20 A 49 SALARIÉS	14,3	14,2	13,4		
50 A 199 SALARIÉS	11,6	8,6	6,1	5,9	6,7
200 SALARIÉS ET PLUS	5,4	4,6	3,4	2,5	2,6
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
MONTANT TOTAL en millions de francs	21 037	21 615	48 026	70 555	79 847

Tableau 22
MONTANTS DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT
SELON LA NATURE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET LA TAILLE
DE L'ENTREPRISE, EN 1979, 1981 ET 1983

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise

Unités : en millions de francs et %

Nature détaillée des travaux	1978	1981			1983				
	Montant en millions de F	Montant en millions de F	en % selon la taille de l'entreprise			Montant en millions de F	en % selon la taille de l'entreprise		
			de 0 à 10 sal.	de 11 à 49 sal.	50 sal. et +		de 0 à 10 sal.	de 11 à 49 sal.	50 sal. et +
5540 Installations électriques de bâtiments non industriels	3 780	4 405	74	21	5	5 386	73	22	5
Installations électriques de bâtiments industriels	2	30	16	55	29	25	83	13	4
Installation électrique (sans précision)	156	307	80	17	3	171	79	18	3
Total	3 938	4 742	74	21	5	5 582	73	21	6
5560 Travaux gros œuvre maçonnerie	11 539	14 805	74	21	5	16 612	70	22	8
Travaux gros œuvre béton armé	141	260	54	22	24	175	25	34	41
Travaux gros œuvre sans précision	281	478	25	39	36	1 206	25	31	44
Travaux terrassements et fondations de bâtiments	493	512	63	33	4	453	82	16	2
Tous corps d'état	802	869	17	36	47	1 566	18	40	42
Ravalement et entretien façade	338	824	62	29	9	1 182	65	30	5
Travaux de démolition	84		27	57	16	59	40	34	26
Maçonnerie et travaux courants de béton armé (sans précision)	394	894	61	26	13	544	60	27	13
Total	14 072	18 741	68	23	8	21 797	63	25	12
5570 Installation chauffage central	3 181	4 865	68	25	7	4 958	71	23	6
Installation ventilation et climatisation	64	213	19	31	50	259	17	32	51
Installation pour isolation	347	829	39	45	16	1 266	34	36	30
Entretien d'installation	311	267	70	19	11	227	73	20	7
Génie climatique sans précision	83	332	75	24	1	319	88	6	6
Total	3 986	6 506	63	27	10	7 029	63	25	12
5571 Menuiserie en bois	4 201	2 002	82	16	2	2 681	77	19	4
Menuiserie métallique	212	297	75	18	7	436	58	34	8
Menuiserie s.a.i.	706	3 547	85	13	2	4 321	71	25	4
Charpente en bois	939	1 335	67	28	5	1 645	73	22	5
Serrurerie	861	1 099	77	19	4	1 625	85	14	1
Pose clôture et treillage	49	66	84	8	8	141	95	5	0
Menuiserie-serrurerie sans précision	92	506	72	26	2	546	75	22	3
Total	7 060	8 852	79	18	3	11 395	75	21	4
5572 Couverture et zinguerie	2 922	6 713	76	19	5	6 415	75	22	3
Plomberie installation sanitaire	4 626	6 597	73	21	6	6 612	77	17	6
Travaux d'étanchéité	300	575	36	41	23	627	42	48	10
Couverture, plomberie et installations sanitaires sans précision	268	640	64	25	11	542	62	35	3
Total	8 116	14 525	72	21	7	14 196	74	21	5
5573 Plâtrerie staff	1 604	2 639	78	18	4	2 472	71	22	7
Peinture	4 223	7 038	66	24	10	8 977	67	24	9
Vitrierie Miroiterie	553	1 001	51	37	12	935	58	23	19
Revêtement sols et murs	2 407	3 340	67	26	7	4 017	65	28	7
Aménagements de magasins	38	34	38	61	1	79	85	10	5
Travaux pour foires et expositions	0	1	8	92					
Aménagements, finitions sans précision	396	831	75	17	8	513	64	36	
Total	9 221	14 884	68	24	8	16 993	67	25	8
AUTRES ACTIVITES	1 633	2 304	35	22	43	2 855	45	23	32
TOTAL GÉNÉRAL	48 026	70 555	69	23	8	79 847	67	23	10

II — SPÉCIALISATION DES ENTREPRISES DE BÂTIMENT DANS L'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT

Tableau 23

TRAVAUX D'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET LE DEGRÉ DE SPÉCIALISATION DES ENTREPRISES DE 1975 à 1983 (*)

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise

%

Secteur d'activité	Degré de spécialisation						TOTAL
	- de 5 %	De 5 % à moins de 25 %	De 25 % à moins de 50 %	De 50 % à moins de 75 %	De 75 % à moins de 90 %	90 % et +	
1975							
GROS-ŒUVRE							
Construction industrialisée	0,7	7,4	8,9	26,7	5,2	51,1	100,0
Maçonnerie	1,8	14,4	19,3	16,0	10,0	38,5	100,0
Total	1,8	14,1	18,9	16,4	9,9	38,9	100,0
SECOND-ŒUVRE							
Installation électrique	1,7	12,5	28,2	18,2	7,2	32,3	100,0
Génie climatique	0,9	11,5	12,9	25,9	10,8	38,0	100,0
Menuiserie-serrurerie	0,9	11,9	23,5	16,6	12,7	34,4	100,0
Couverture-plomberie	0,4	8,8	13,8	18,9	10,3	47,8	100,0
Aménagements-finitions	0,6	5,7	11,8	17,1	11,5	53,3	100,0
Total	0,7	8,8	15,9	18,5	10,9	45,2	100,0
TOTAL GROS-ŒUVRE + SECOND-ŒUVRE	1,0	10,2	16,7	17,9	10,7	43,5	100,0
1978							
GROS-ŒUVRE							
Construction industrialisée	4,4	3,4	2,8	9,6	55,8	24,0	100,0
Maçonnerie	0,7	6,2	12,7	14,4	9,0	57,0	100,0
Total	0,7	6,2	12,5	14,3	10,1	56,2	100,0
SECOND-ŒUVRE							
Installation électrique	0,2	5,3	7,3	11,4	6,0	69,8	100,0
Génie climatique	0,2	3,4	8,5	16,0	10,8	61,1	100,0
Menuiserie-serrurerie	0,4	4,0	9,0	14,5	8,7	63,4	100,0
Couverture-plomberie	0,2	2,9	10,1	15,4	8,8	62,6	100,0
Aménagements-finitions	0,2	3,8	11,4	16,2	11,0	57,4	100,0
Total	0,2	3,8	9,7	15,0	9,3	62,0	100,0
TOTAL GROS-ŒUVRE + SECOND-ŒUVRE	0,4	4,5	10,6	14,8	9,5	60,2	100,0
1981							
GROS-ŒUVRE							
Construction industrialisée	2,1	7,3	16,7	17,9	8,5	47,5	100,0
Maçonnerie	0,7	7,4	12,9	18,0	12,0	49,0	100,0
Total	0,7	7,4	13,0	18,0	11,9	49,0	100,0
SECOND-ŒUVRE							
Installation électrique	0,4	4,1	11,3	13,3	16,2	54,7	100,0
Génie climatique	0,2	3,2	9,8	17,2	12,1	57,5	100,0
Menuiserie-Serrurerie	0,4	6,3	13,9	20,3	12,5	46,6	100,0
Couverture-Plomberie	0,1	2,2	6,9	14,2	13,2	63,4	100,0
Aménagements-finitions	0,2	3,6	10,3	16,0	13,4	6,5	100,0
Total	0,2	3,7	10,0	16,2	13,3	56,6	100,0
TOTAL GROS-ŒUVRE + SECOND-ŒUVRE	0,4	4,8	10,9	16,7	12,9	54,3	100,0

(*) Le degré de spécialisation des entreprises en amélioration-entretien des logements est la part de l'activité logement de l'entreprise consacrée à des travaux d'amélioration-entretien.

Tableau 23 (suite)

TRAVAUX D'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT SELON LE SECTEUR
D'ACTIVITÉ ET LE DEGRÉ DE SPÉCIALISATION DES ENTREPRISES DE 1975 A 1983 (*)

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise

%

Secteur d'activité	Degré de spécialisation						TOTAL
	de 5 %	De 5 % à moins de 25 %	De 25 % à moins de 50 %	De 50 % à moins de 75 %	De 75 % à moins de 90 %	90 % et +	
1983							
GROS-ŒUVRE							
Construction industrialisée	4,2	12,7	14,0	7,4	2,4	54,2	100,0
Maçonnerie	0,6	6,5	14,2	17,1	9,6	52,0	100,0
Total	0,7	6,7	14,2	16,8	9,4	52,2	100,0
SECOND-ŒUVRE							
Installation électrique	0,3	4,5	10,1	15,1	11,6	58,5	100,0
Génie climatique	0,1	2,6	10,1	15,0	10,9	61,3	100,0
Menuiserie-serrurerie	0,3	5,2	11,7	15,5	10,0	57,3	100,0
Couverture-plomberie	0,1	2,9	8,7	15,7	11,7	60,9	100,0
Aménagements-finitions	0,1	3,1	9,3	13,8	13,2	60,6	100,0
Total	0,2	3,6	9,8	14,9	11,7	59,8	100,0
TOTAL GROS-ŒUVRE + SECOND-ŒUVRE	0,3	4,5	11,1	15,5	11,0	57,6	100,0

(*) Le degré de spécialisation des entreprises en amélioration-entretien des logements est la part de l'activité logement de l'entreprise consacrée à des travaux d'amélioration-entretien.

Tableau 24
TRAVAUX D'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT SELON LA TAILLE ET
LE DEGRÉ DE SPÉCIALISATION DES ENTREPRISES DE 1975 A 1978.

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise

en %

Degré de spécialisation	Taille de l'entreprise					TOTAL
	0 à 5 salariés	6 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 199 salariés	+ de 200 salariés	
1975						
MOINS de 5 %	0,2	0,8	1,6	3,7	7,1	1,0
DE 5 A MOINS DE 25 %	5,6	11,4	15,2	20,3	30,1	10,2
DE 25 A MOINS DE 50 %	14,6	18,9	20,6	17,6	10,4	16,7
DE 50 A MOINS DE 75 %	17,3	19,5	15,7	19,3	23,2	17,9
DE 75 A MOINS DE 90 %	11,3	11,5	7,6	8,5	12,0	10,7
90 % ET +	51,0	37,9	39,3	30,6	17,2	43,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1978						
MOINS DE 5 %	—	—	1,0	2,0	4,0	0,4
DE 5 A MOINS DE 25 %	2,0	5,0	9,0	12,0	9,0	4,5
DE 25 A MOINS DE 50 %	8,0	12,0	16,0	21,0	18,0	10,6
DE 50 A MOINS DE 75 %	13,0	14,0	18,0	21,0	28,0	14,8
DE 75 A MOINS DE 90 %	8,0	9,0	11,0	12,0	20,0	9,5
90 % ET +	69,0	60,0	45,0	32,0	21,0	60,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 24bis (*)
TRAVAUX D'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT SELON LA TAILLE ET
LE DEGRÉ DE SPÉCIALISATION DES ENTREPRISES DE 1981 A 1983

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise

en %

Degré de spécialisation	Taille de l'entreprise					TOTAL
	0 à 10 salariés	de 11 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 199 salariés	+ de 200 salariés	
1981						
MOINS DE 5 %	0,2	0,3	0,6	1,3	3,7	0,4
DE 5 A MOINS DE 25 %	3,3	5,0	7,2	11,8	15,3	4,8
DE 25 A MOINS DE 50 %	9,3	11,9	14,6	17,8	28,4	11,2
DE 50 A MOINS DE 75 %	16,6	16,4	18,1	14,5	15,8	16,7
DE 75 A MOINS DE 90 %	13,5	10,7	11,5	11,9	3,5	12,6
90 % ET PLUS	57,1	55,7	48,0	42,7	33,3	54,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1983						
MOINS DE 5 %	0,1	0,3	0,4	0,8	3,7	0,3
DE 5 A MOINS DE 25 %	3,3	4,6	5,7	8,7	20,3	4,5
DE 25 A MOINS DE 50 %	9,7	10,9	14,0	17,1	19,2	11,1
DE 50 A MOINS DE 75 %	14,2	13,8	19,2	19,2	17,9	15,3
DE 75 A MOINS DE 90 %	10,5	12,1	12,9	12,0	6,1	11,0
90 % ET PLUS	62,2	58,3	47,7	42,2	32,6	57,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(*) Ce tableau est différent du Tableau 24 par la répartition des entreprises selon leur taille.

III — DONNÉES RÉGIONALES SUR L'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT

Tableau 25
RÉPARTITION DU MONTANT DES TRAVAUX
D'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT
RÉALISÉS DE 1978 A 1983,
SELON LA RÉGION ET LA TAILLE DE L'ENTREPRISE.

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise

Millions de francs et %

Régions		0 à 10 salariés	de 11 à 49 salariés	50 salariés et plus	Total
ILE-DE-FRANCE	1978	51,1	29,1	19,8	9 229
	1981	54,2	27,7	18,0	13 644
	1983	53,9	28,9	17,2	14 425
CHAMPAGNE-ARDENNE	1978	69,4	22,5	8,1	1 038
	1981	71,1	20,9	8,0	1 551
	1983	70,2	25,0	4,5	1 592
PICARDIE	1978	74,6	20,1	5,3	1 098
	1981	72,5	19,4	8,1	1 975
	1983	68,1	25,6	6,0	2 058
HAUTE NORMANDIE	1978	69,6	19,2	11,2	1 270
	1981	69,2	22,4	8,4	1 861
	1983	62,7	24,7	12,6	1 882
CENTRE	1978	73,9	19,9	6,2	2 303
	1981	73,1	21,7	5,2	3 401
	1983	70,0	21,0	8,9	3 767
BASSE-NORMANDIE	1978	72,6	17,5	9,9	1 218
	1981	73,9	19,7	6,4	1 775
	1983	70,9	17,2	11,9	2 335
BOURGOGNE	1978	72,8	20,0	7,2	1 484
	1981	77,4	17,1	5,5	2 027
	1983	75,9	20,2	3,9	2 377
NORD-PAS-DE-CALAIS	1978	66,3	23,8	9,9	2 221
	1981	55,7	31,7	12,6	3 643
	1983	53,6	27,8	18,6	4 149
LORRAINE	1978	60,9	27,2	11,9	1 505
	1981	59,9	29,8	10,3	2 377
	1983	60,3	26,6	13,0	2 783
ALSACE	1978	66,0	25,7	8,3	1 289
	1981	64,0	28,2	7,7	1 867
	1983	63,8	28,6	7,5	2 257
FRANCHE-COMTE	1978	79,0	15,3	5,7	787
	1981	72,4	23,5	4,2	1 266
	1983	74,5	20,6	4,8	1 493

Tableau 25 (suite)
**RÉPARTITION DU MONTANT DES TRAVAUX
D'AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT
RÉALISÉS DE 1978 A 1983,
SELON LA RÉGION ET LA TAILLE DE L'ENTREPRISE.**

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise

Millions de francs et %

Régions	0 à 10 salariés	de 11 à 49 salariés	50 salariés et plus	Total	
PAYS DE LA LOIRE	1978	71,2	22,9	5,9	2 864
	1981	72,2	21,6	6,2	3 913
	1983	72,7	19,5	7,9	4 372
BRETAGNE	1978	74,8	19,2	6,4	3 065
	1981	71,7	22,0	6,3	4 553
	1983	72,8	20,8	6,4	4 707
POITOU-CHARENTES	1978	77,8	18,3	3,9	1 725
	1981	80,8	17,1	2,1	2 390
	1983	81,1	16,6	2,3	2 749
AQUITAINE	1978	80,5	15,0	4,5	3 008
	1981	80,3	16,9	2,8	3 792
	1983	74,6	17,8	7,6	4 582
MIDI-PYRÉNÉES	1978	78,8	18,6	3,1	2 035
	1981	79,6	17,1	3,2	2 959
	1983	75,5	20,6	3,8	3 485
LIMOUSIN	1978	70,8	21,6	7,6	601
	1981	76,2	20,0	3,8	976
	1983	79,5	15,4	5,2	1 020
RHÔNES-ALPES	1978	68,4	23,2	8,4	4 549
	1981	73,0	20,4	6,6	6 626
	1983	68,4	23,9	7,8	8 441
AUVERGNE	1978	83,2	11,9	4,9	1 062
	1981	73,8	19,9	6,3	1 609
	1983	76,1	18,4	5,6	2 044
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1978	72,2	25,2	3,6	1 721
	1981	84,3	13,1	2,6	2 458
	1983	76,4	20,1	3,5	2 903
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	1978	68,0	22,4	9,6	3 709
	1981	74,9	20,5	4,6	5 472
	1983	70,8	24,4	4,8	5 978
CORSE	1978	77,5	18,7	3,8	245
	1981	73,2	24,7	2,1	314
	1983	68,7	23,0	8,3	456
FRANCE ENTIÈRE	1978	68,2	22,4	9,4	48 026
	1981	69,2	22,5	8,3	70 555
	1983	67,4	23,3	9,3	79 847

Tableau 26
**RÉPARTITION DES ENTREPRISES QUI RÉALISENT
 PLUS DE 90 % DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES EN AMÉLIORATION-ENTRETIEN
 DU LOGEMENT DE 1978 A 1983
 SELON LA RÉGION ET LA TAILLE DE L'ENTREPRISE.**

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise

Nombre d'entreprises et %

Régions		0 à 10 salariés	de 11 à 49 salariés	50 salariés et plus	Total
ILE-DE-FRANCE	1978	93,5	5,8	0,7	15 507
	1981	92,5	6,7	0,8	15 661
	1983	92,4	6,8	0,9	14 811
CHAMPAGNE-ARDENNE	1978	96,9	3,7	0,3	2 922
	1981	97,4	2,3	0,3	2 497
	1983	96,1	3,6	0,3	2 686
PICARDIE	1978	96,7	3,1	0,2	3 162
	1981	95,8	3,8	0,4	3 129
	1983	95,4	4,4	0,2	3 097
HAUTE NORMANDIE	1978	96,2	3,3	0,5	2 827
	1981	94,8	4,9	0,3	2 908
	1983	95,7	3,8	0,5	2 457
CENTRE	1978	96,3	3,5	0,2	5 058
	1981	96,6	3,1	0,3	4 987
	1983	96,8	3,0	0,2	5 308
BASSE-NORMANDIE	1978	98,5	1,2	0,3	3 105
	1981	97,3	2,6	0,1	3 011
	1983	97,5	2,2	0,2	3 396
BOURGOGNE	1978	96,9	2,8	0,3	3 976
	1981	97,4	2,4	0,2	3 377
	1983	96,8	3,1	0,1	3 982
NORD - PAS-DE-CALAIS	1978	94,3	5,3	0,4	4 684
	1981	92,1	7,2	0,7	4 514
	1983	94,5	4,9	0,7	4 742
LORRAINE	1978	95,5	4,0	0,5	3 678
	1981	94,9	4,6	0,5	3 259
	1983	94,4	4,9	0,7	3 639
ALSACE	1978	94,5	5,1	0,4	2 638
	1981	93,9	3,4	0,7	2 470
	1983	93,0	6,5	0,5	2 287
FRANCHE-COMTÉ	1978	97,9	2,0	0,1	2 199
	1981	96,1	4,7	0,2	2 024
	1983	96,4	3,4	0,3	1 925
PAYS DE LA LOIRE	1978	94,5	3,3	0,2	6 221
	1981	96,8	2,9	0,3	5 855
	1983	96,4	3,3	0,3	5 876

Tableau 26 (suite)
**RÉPARTITION DES ENTREPRISES QUI RÉALISENT
 PLUS DE 90 % DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES EN AMÉLIORATION-ENTRETIEN-
 DU LOGEMENT DE 1978 A 1983
 SELON LA RÉGION ET LA TAILLE DE L'ENTREPRISE.**

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise

Nombre d'entreprises et %

Régions		0 à 10 salariés	de 11 à 49 salariés	50 salariés et plus	Total
BRETAGNE	1978	97,4	1,5	0,1	6 866
	1981	96,8	3,2	0,2	5 403
	1983	97,0	2,8	0,1	6 700
POITOU-CHARENTES	1978	97,6	2,2	0,2	4 988
	1981	97,6	2,4	—	4 341
	1983	97,5	2,5	0,1	4 933
AQUITAINE	1978	97,7	2,1	0,2	8 696
	1981	97,6	2,3	0,1	7 244
	1983	97,8	2,1	0,1	8 373
MIDI-PYRÉNÉES	1978	98,2	1,7	0,1	7 728
	1981	98,1	1,9	—	6 298
	1983	97,7	2,2	—	7 221
LIMOUSIN	1978	95,7	4,2	0,1	1 894
	1981	97,6	2,2	0,2	2 203
	1983	98,2	1,6	0,2	1 838
RHÔNES-ALPES	1978	96,4	3,4	0,2	11 282
	1981	97,2	2,6	0,2	10 916
	1983	95,1	4,5	0,4	5 403
AUVERGNE	1978	97,9	1,9	0,2	3 819
	1981	96,1	3,6	0,3	3 086
	1983	96,7	3,1	0,2	3 665
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1978	96,5	3,3	0,2	5 402
	1981	97,8	2,1	0,1	5 295
	1983	97,5	2,4	0,1	5 320
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	1978	96,5	3,4	0,1	9 980
	1981	96,6	3,2	0,2	8 566
	1983	96,7	3,2	0,1	9 755
CORSE	1978	97,2	2,7	0,1	934
	1981	97,1	2,8	0,1	863
	1983	97,2	2,6	0,2	810
FRANCE ENTIÈRE	1978	96,4	3,6	—	117 566
	1981	96,0	3,6	0,4	107 907
	1983	96,0	3,7	0,3	114 012

Tableau 27
RÉPARTITION DU NOMBRE DE SALARIÉS
DES ENTREPRISES QUI RÉALISENT PLUS DE 90 % DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES
EN AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT DE 1978 A 1983,
SELON LA RÉGION ET LA TAILLE DE L'ENTREPRISE.

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise

Nombre de salariés et %

Régions		0 à 10 salariés	de 11 à 49 salariés	50 salariés et plus	Total
ILE-DE-FRANCE	1978	39,0	33,1	27,9	60 804
	1981	32,8	31,6	35,6	70 887
	1983	39,2	37,7	23,1	58 097
CHAMPAGNE-ARDENNE	1978	59,1	29,9	11,0	6 213
	1981	70,5	22,5	7,1	5 925
	1983	51,9	35,3	12,8	5 665
PICARDIE	1978	61,0	29,2	9,8	7 019
	1981	55,0	27,2	17,8	8 070
	1983	56,3	37,2	6,5	6 815
HAUTE NORMANDIE	1978	50,4	24,1	25,5	8 201
	1981	47,8	38,2	14,0	6 724
	1983	35,8	30,3	33,9	6 835
CENTRE	1978	64,0	26,8	9,2	12 209
	1981	65,2	25,2	9,6	13 112
	1983	60,3	25,9	13,8	11 723
BASSE-NORMANDIE	1978	73,3	15,1	11,6	5 848
	1981	69,0	25,5	5,5	6 246
	1983	60,9	21,6	17,4	7 508
BOURGOGNE	1978	63,4	22,9	13,7	8 449
	1981	65,7	25,4	8,9	7 217
	1983	66,7	27,8	5,5	8 134
NORD - PAS-DE-CALAIS	1978	52,4	33,3	14,3	14 025
	1981	41,5	41,7	16,8	16 068
	1983	38,7	35,4	25,9	14 613
LORRAINE	1978	38,9	30,5	30,6	9 831
	1981	48,0	34,1	17,9	9 713
	1983	39,4	29,1	31,5	13 049
ALSACE	1978	53,3	33,8	12,9	8 042
	1981	50,6	33,4	16,0	8 576
	1983	34,5	28,4	37,1	11 413
FRANCHE-COMTÉ	1978	67,8	25,0	7,2	4 288
	1981	63,6	31,5	4,9	4 737
	1983	59,1	32,1	8,8	4 114
PAYS DE LA LOIRE	1978	67,1	26,0	6,9	14 817
	1981	58,4	26,0	15,3	14 108
	1983	51,8	28,8	19,4	13 850

Tableau 27 (suite)

**RÉPARTITION DU NOMBRE DE SALARIÉS
DES ENTREPRISES QUI RÉALISENT PLUS DE 90 % DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES
EN AMÉLIORATION-ENTRETIEN DU LOGEMENT DE 1978 A 1983,
SELON LA RÉGION ET LA TAILLE DE L'ENTREPRISE.**

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise

Nombre de salariés et %

Régions		0 à 10 salariés	de 11 à 49 salariés	50 salariés et plus	Total
BRETAGNE	1978	68,9	24,0	7,1	14 667
	1981	62,9	30,4	6,7	12 804
	1983	55,7	31,3	13,0	11 881
POITOU-CHARENTES	1978	66,8	23,1	10,1	8 712
	1981	69,4	28,1	2,5	8 143
	1983	67,8	29,2	3,0	8 744
AQUITAINE	1978	69,1	24,4	6,5	15 719
	1981	66,1	26,5	7,4	12 540
	1983	62,8	27,3	9,9	13 737
MIDI-PYRÉNÉES	1978	72,2	24,8	3,0	10 178
	1981	71,2	25,8	3,0	9 510
	1983	59,6	33,5	6,9	9 473
LIMOUSIN	1978	50,9	45,5	3,6	3 311
	1981	62,4	29,6	8,0	3 041
	1983	58,6	31,1	10,3	2 302
RHÔNE-ALPES	1978	55,5	33,7	10,8	22 884
	1981	58,0	28,8	13,2	20 815
	1983	48,0	34,6	17,4	27 575
AUVERGNE	1978	69,8	19,9	10,3	6 577
	1981	53,3	34,8	11,9	6 177
	1983	52,6	34,4	13,0	6 923
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1978	52,9	39,4	7,7	9 840
	1981	68,3	25,5	6,2	7 632
	1983	62,3	33,7	3,9	7 752
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	1978	61,6	32,4	6,0	20 133
	1981	57,5	27,2	15,3	19 419
	1983	53,2	38,1	8,7	17 175
CORSE	1978	55,5	30,4	14,1	1 377
	1981	42,6	51,6	5,8	948
	1983	43,0	41,6	15,4	1 204
FRANCE ENTIÈRE	1978	56,0	29,6	14,4	273 144
	1981	52,3	30,1	17,6	272 412
	1983	49,5	32,9	17,6	268 582



4^e partie

LE MONTANT MOYEN DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION PAR LOGEMENT

Le montant moyen des travaux par logement varie avec la nature des travaux à réaliser, la localisation du logement, etc...

Le type de travaux réalisés avec l'aide de l'ANAH par exemple n'est pas le même que celui réalisé avec les primes d'amélioration de l'habitat (PAH).

L'âge du parc, le type de logement — individuel ou collectif —, supposent des approches différentes.

L'intervention sur des logements achevés après 1948, vise beaucoup plus un "entretien" du confort qu'une "amélioration" de celui-ci (ce qui est souvent le cas de logements achevés avant 1949).

L'AEL déborde de plus en plus le cadre strict du logement pour s'occuper des "parties communes" et plus encore de l'environnement (îlot, quartier). D'où la prise en compte de deux types de coûts : coûts des travaux par logement, et coûts des travaux par opération ou par dossier. Si l'amélioration se réalise dans le cadre d'une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat par exemple, le montant des travaux ANAH par logement est presque le double du montant des travaux consacrés à un logement dans le diffus.

Tableau 28
ÉVOLUTION DU MONTANT DES TRAVAUX MOYENS
PAR LOGEMENT DE 1975 À 1984.

Sources : PACT, ANAH, PAH

en francs

Années	MONTANT DES TRAVAUX MOYENS PAR LOGEMENT AIDES OU SUBVENTIONNES PAR		
	PACT	ANAH	PAH
1975	11 900	n.d.	n.d.
1976	13 900	n.d.	n.d.
1977	16 400	n.d.	n.d.
1978	18 600	27 300	n.d.
1979	20 500	28 300	45 200
1980	22 600	30 900	44 700
1981	27 900	36 100	46 600
1982	33 100	40 100	46 100
1983	36 600	46 600	50 200
1984	38 800	n.d.	43 100

Tableau 29
MONTANTS MOYENS DES TRAVAUX PAR LOGEMENT
AIDÉ PAR L'ANAH, SELON SA CATÉGORIE (*), DE 1975 A 1983.

Source : ANAH

en francs

Années	Sans changement cat. 1	Passage cat. 1 à cat. 2	Passage cat. 1 à cat. 3	Sans changement cat. 2	Passage cat. 2 à cat. 3	Sans changement cat. 3
1975	8 000	28 000	44 000	12 500	20 000	23 000
1976	10 200	21 600	49 700	11 400	21 800	23 700
1977	11 100	22 600	48 600	16 200	19 800	28 500
1978	15 600	23 300	43 300	12 700	20 100	28 700
1979	19 900	26 100	45 200	12 000	21 200	17 700
1980	14 260	27 500	53 700	9 500	23 300	11 700
1981	11 600	30 200	60 200	10 500	26 700	11 950
1982	12 300	33 760	68 880	11 780	32 180	n.d.
1983	13 100	38 100	77 600	12 600	35 400	n.d.

(*) Catégorie 1 : Absence WC intérieur et salle d'eau.
Catégorie 2 : Présence WC intérieur et salle d'eau.
Catégorie 3 : Présence WC intérieur, salle d'eau et chauffage central.

Tableau 30
**RÉPARTITION DES SUBVENTIONS VERSÉES PAR L'ANAH
 EN FONCTION DE LA NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 1982 et 1983.**

Source : ANAH

en %

Nature des travaux	1982	1983
CLOISONS ET REVETEMENTS	21,0	20,2
TOITURES	17,6	11,0
CHARPENTE	2,1	1,3
ECHAFAUDAGE	2,9	1,5
MAÇONNERIE ET FAÇADE	12,8	8,9
ELECTRICITÉ	5,6	5,6
CHAUFFAGE	9,3	9,3
ÉQUIPEMENTS SANITAIRES	14,6	14,0
BRANCHEMENTS ET RACCORDEMENTS	4,3	3,3
ESPACES EXTÉRIEURS	1,3	0,1
MENUISERIES ET SERRURERIES	8,5	6,1
AMÉLIORATION DE L'ISOLATION THERMIQUE	(*)	15,8
AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	(*)	2,9
ENSEMBLE	100,0	100,0

(*) Rubriques inexistantes en 1982.

